

REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?

MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME TREIZIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, RUE DE LOUVOIS, 4

—
1909

NUMISMATIQUE SYRIENNE

L'AIGLE D'ANTIOCHE

ET LES ATELIERS DE TYR ET D'ÉMÈSE

Pl. XII (cf. Pl. IV)

Quand j'ai recherché¹ si, parmi les impériales grecques d'argent de fabrique syrienne et sans nom de ville au type de l'aigle, celles qui montrent l'oiseau debout sur une massue devaient être maintenues à Antioche ou reportées à Tyr, j'ai eu tort de me limiter à l'examen de deux ou trois règnes, à l'époque des Antonins. Le problème, étendu à toute la série impériale, ne recevra peut-être pas de solution plus certaine : il sera tout de même mieux posé².

Déjà Vaillant, Pellerin et autres savants, avaient proposé de réserver sa part à l'atelier de Tyr, principale ville de la Syrie maritime du centre ou Phénicie, quand Eckhel se prononça, en refusant de faire tort à Antioche d'une seule monnaie d'empire, fût-elle au type de l'Héraclès tyrien³. Cette doctrine fut suivie en général par Mionnet, mais elle est aujourd'hui entamée de toutes parts ; où faut-il s'arrêter dans ce démembrement ?

1. *Rev. num.*, 1909, p. 165-174, *Tyr ou Antioche ?* = *Mél. numism.*, p. 339-348.

2. Je donne dans la *Pl. XII* les monnaies du haut-empire ; celles des Antonins ont été reproduites sur la *Pl. IV* de cette même année 1909, et, pour les monnaies postérieures, c'est elles que visent en partie les vignettes. Je me permettrai aussi de renvoyer le lecteur à la planche d'Emèse (1906, pl. VI).

3. Eckhel, *Doctr. num.*, t. III, p. 293 et suiv.

Antioche est en tout cas la première ville de Syrie, dans l'ordre des temps, où nous voyions frapper des monnaies d'empire, c'est-à-dire sans le nom de la ville. Une contradiction existait entre l'« autonomie » de cette cité, qui la mettait théoriquement en dehors de la province administrative, qui équivalait pour ainsi dire à l'exterritorialité, et sa condition d'atelier impérial ; mais il n'était pas moins contradictoire qu'Antioche fût le lieu de résidence du légat¹. On reconnaît les indices d'un régime transitoire dans ces monnaies d'Auguste à la Tyché assise, qui sont tour à tour signées ou non signées ANTIOXEΩN ; pour apprécier toute la valeur du changement, il faudrait savoir dans quelle mesure Antioche recevait sa part des bénéfices de l'atelier d'empire ; de même qu'à la présence du légat, nous soupçonnons qu'elle dut toujours trouver à ce monnayage anonyme des compensations utiles².

Une première fois une succursale est ouverte à Laodicée, ou plutôt une frappe d'empire lui est concédée. Il s'agit des tétradrachmes au type de Zeus nicéphore assis, à



Fig. 1.

1. Mommsen-Marquardt, *Röm. Staatsrecht*, éd. Girard, t. VI, 2^e p., p. 319-320.

2. Voy. ce que nous avons dit des monnaies d'Amisus, restée en dehors de la province (*Mél. numism.*, p. 16 et 349). Antioche, de population grecque moins pure, était plus accessible aux compromissions. Aussi les nuances les plus diverses graduent l'expression du droit sur lequel s'appuie son monnayage de bronze, depuis le remplacement du type par la signature du légat qui paraît impliquer l'intervention directe de ce fonctionnaire, jusqu'à l'absence de toute image ou mention de l'empereur, qui rappelle les privilèges d'Athènes. C'est ce qu'a fait ressortir M. G. Macdonald (*The pseudo-auton. Coinage*, dans *Num. Chron.*, 1904).

l'effigie de Tibère, puis de Claude. Le type peut convenir à Antioche et figure sur ses bronzes antérieurs, mais ce n'est qu'à Laodicée qu'il avait été usité pour l'argent à l'époque de l'autonomie ; surtout la fabrique et le style détonnent à Antioche ; enfin ce n'est qu'à Laodicée qu'on voit figurer comme ici des noms de magistrats dans le champ : ΑΘΗ, ΔΩΡΙ, ΣΑΝ¹, trois noms ensemble sous Tibère ; ΝΙ² ou ΑΣ, ΝΙ³, sous Claude, la première de ces deux syllabes initiales commune aux tétradrachmes autonomes. Aussi M. Imhoof-Blumer, qui a publié un exemplaire de Claude où on lit ΚΟ ΛΑ (Laodicée?)⁴, n'hésite pas à classer ce groupe à Laodicée, malgré l'absence de la légende ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΑΛΟΔΙΚΕΩΝ et quoique le type des impériales de cette ville soit la tête de Tyché comme il est à Antioche, sous Auguste et Tibère, la Tyché assise. On n'aperçoit pas les raisons de ce monnayage spécial, et dans l'avenir il ne sera plus question de Laodicée à ce point de vue, même quand Septime Sévère aura momentanément affranchi la ville de la suprématie d'Antioche.

La capitale de la Syrie garde jusqu'à nouvel ordre les tétradrachmes de légendes grecques à deux effigies de Caligula - Germanicus⁵, Caligula - Agrippine mère⁶, Claude - Néron César⁷, Néron auguste - Agrippine jeune⁸, Néron

1. Cab. de France, fig. 1 ci-contre = Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 170 (à Laodicée), n° 220 (coll. Allier de Hauteroche).

2. Cab. de Munich (d'après Imh.-Bl.).

3. Cab. de France et Cab. de Munich (d'après Imh.-Bl.).

4. Imhoof-Blumer, *M. gr.*, p. 439-440. — Ajouter la pièce de Mionnet, *Suppl.*, t. VIII (à Antioche), p. 130-131, coll. Rollin (c'est Claude et non Tibère ; la date ΕΡ, qui tomberait sous Néron, est mal lue ; ce doit être un nom de magistrat).

5. Cab. de France.

6. Cab. de Fr. — *Brit. Mus. Catal. Syria*, nos 163 à 165 ; *Cat. Hunter*, p. 152.

7. Imh.-Bl., *Gr. M.*, p. 755-6. Ce savant ajoute un didrachme, Néron César-Agrippine, en réservant la possibilité de l'attribution à Ephèse (ou à Césarée).

8. Cab. de France. — *Cat. Hunter*, p. 153.

auguste-Claude¹ et aussi, je crois, celui de Claude et Néron, frappé sous le règne de celui-ci avec légendes latines² : car l'étoile, — qui se voit derrière la tête de Néron, et qui n'est point par conséquent un signe de divinité — a beau ne



Fig. 2.

différencier qu'une variété, elle se retrouve identique sur le Titus qui accompagne la tête de Vespasien posée sur l'aigle (fig. 2 ci-contre) et paraît avoir joui comme symbole d'une faveur spéciale à Antioche³.

Revenons à Néron et à la frappe des monnaies d'empire avec son effigie seule; au type de la Tyché assise avec l'Oronte à ses pieds se substitue celui de l'aigle.

Les légendes particulières à Antioche expliquent cet emblème. On raconte que, Séleucus offrant un sacrifice à Zeus sur le mont Silpius, un aigle survint qui emporta dans ses serres une cuisse de la victime; le lieu où il la laissa tomber parut indiqué par la volonté divine pour la fondation d'une cité nouvelle, et ce fut Antioche⁴. Nous verrons une cuisse d'animal dans les serres de l'aigle sur certaines monnaies d'Antioche⁵. En mémoire de cet événement, Séleucus fit

1. *Cat. Hunter*, p. 153 (dates Γ du règne, EP césarienne).

2. Avec l'hellénisme **DIVOS** pour **DIVVS**. — *Brit. Mus. Cat. Syria*, nos 169-176 (tétradr., didr. et dr.); le n° 172 a l'étoile, le n° 171 une feuille de lierre. *Cat. Hunter*, p. 153, avec didrachme.

3. Cf. ci-dessous p. 476.

4. Libanius, *Antioch.*, II, 348.

5. Seulement la cuisse d'animal n'est-elle pas plutôt celle d'un cerf que d'un bœuf ou d'un bœuf? mais M. Imh.-Bl. n'est pas de cet avis (*Gr. M.*, p. 765). MM. Wroth et Macdonald, dans leurs catalogues, écrivent : « on leg and thigh of animal ».

ériger devant l'une des portes de la ville la statue en marbre d'un aigle aux ailes éployées ¹, image qui peut avoir été le prototype de nos monnaies. La palme qui l'accompagne est un symbole de victoire ², de telle sorte que l'aigle debout sur un foudre, avec palme, est l'exact équivalent de Zeus nicéphore qui sur le bronze avait symbolisé Antioche.

Une autre influence motivait le choix de ce type pour un monnayage d'empire. Quoique l'aigle n'ait pas été à Rome le symbole du gouvernement impérial au même titre qu'en France sous les Napoléons, on ne peut nier que pour les provinciaux l'aigle évoquât l'image des légions, l'idée du commandement militaire qui appartenait à l'empereur, par conséquent, l'idée de la domination romaine. A Tomi par exemple, on voit l'aigle pareil au nôtre debout sur un autel accosté des enseignes des légions. Une monnaie de la gens *Terentia* ³, allusive au commandement des armées de terre et de mer octroyé à Pompée, représente sur un champ partagé en deux par le sceptre un aigle et un dauphin ⁴.

Pourtant, avouons-le, aucune de ces raisons n'aurait sans doute suffi à faire adopter le type de l'aigle par l'atelier impérial syrien, s'il n'avait pas existé d'ores et déjà depuis

1. Malala, p. 202, éd. de Bonn.

2. E. Babelon, *Catal. des rois de Syrie, Introd.*, p. cxxvii.

3. E. Babelon, *Monn. de la rép. rom.*, t. II, p. 486. — Stevenson, *Diction. of roman Coins*, s. v. *Eagle*.

4. L'aigle était aussi le symbole de l'apothéose des empereurs (*Consecratio*) ; mais celui de nos tétradrachmes, même lorsqu'il soutient le buste de Vespasien (ci-contre, fig. 2) ou de Trajan, ne saurait avoir cette signification. Pour Vespasien, je rappelle ce que j'ai dit (p. 168, n° 3, ci-dessus = p. 342 des *Mél. num.*, n° 3) ; rien dans la titulature impériale de ces pièces, — aussi bien que de celles où Vespasien et Titus sont opposés sans aigle, — n'implique la divinité du père et le fils n'est que César ; mais il faut écarter l'argument tiré du **A** qui semble devoir être un **B** (remarque suggérée par B. Pick, *Zur Titulatur der Flavier*, dans *Zeitsch. f. Num.*, t. XIV, 1887, p. 333, n. 5, qui d'ailleurs mentionne l'ΕΤΟΥΥΚ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥΥ de Vespasien appliqué à Titus à Chypre pour l'an **Θ**, p. 345). Si donc on a placé l'aigle d'Antioche sous le buste des empereurs, c'est que le revers de la monnaie (tête de Titus, Tyché assise pour Trajan) ne le comportait pas.

longtemps dans la circulation monétaire de la région. On connaît l'aigle ptolémaïque ; il fut importé en Phénicie où les premiers Ptolémées ont frappé monnaie. Les Séleucides l'y conservèrent par respect pour les habitudes du commerce ; ils eurent des monnaies au type de l'aigle ptolémaïque, à Ptolémaïs-Acé, à Tyr et à Sidon. L'aigle des Séleucides est souvent debout sur un foudre, comme celui des Ptolémées, comme plus tard celui d'Antioche, mais aucune de ces monnaies ne semble devoir être classée à Antioche : ce sont des espèces de poids phénicien, issues d'ateliers phéniciens ¹. En 126 av. J.-C., Tyr commence la frappe de ses tétradrachmes autonomes, à l'aigle ptolémaïque debout sur un éperon de navire ; en sautoir, appuyée sur l'aile, une palme (φοῖνιξ), pouvait passer pour l'arme parlante de la Phénicie ; dans le champ était la massue de l'Héraclès tyrien. (*Pl. XII, fig. 1.*) De ces monnaies il fut frappé aussi à Sidon ². Or ces émissions prennent fin, à Sidon en 43 ap. J.-C., à Tyr en 53 pour le tétradrachme, en 59 pour le didrachme ³, et c'est en 59-60 (an 6 de Néron ; 108 de l'ère césarienne) que se place le premier tétradrachme impérial d'Antioche à l'aigle, après un premier essai de monnaie divisionnaire en 56-57 ⁴.

Cette coïncidence ne saurait être fortuite ; la filiation apparaît évidente, d'autant plus que la tête de l'empereur remplaçant celle d'Héraclès ne donnait pas aux pièces nouvelles un aspect sensiblement différent des anciennes ; évidemment on a voulu capter la vogue de ces monnaies d'argent si répandues en Syrie ⁵. Est-ce une raison pour admettre, avec

1. E. Babelon, *Catal. des rois de Syrie, Introd.*, p. cxxv-cxxvii.

2. Pour Tyr et Sidon, voy. E. Babelon, *Catal. des Achéménides*, etc..., et J. Rouvier, *Numism. des villes de la Phénicie*, dans *Journ. intern. d'archéol. numism. Svoronos*, t. V, VI et VII.

3. Cab. de France, acquis. récente, didr. daté ΠΠΔ.

4. Didrachme unique du Cab. de Berlin avec Γ et ΕΡ.

5. On a pu soutenir avec vraisemblance que les trente deniers payés par Judas étaient des tétradrachmes de Tyr ou d'Antioche (communic. de M. Hill à la Soc. des antiq. anglais, rapportée dans *Rev. num.*, 1906, p. 83).

le Dr Rouvier et, semble-t-il, avec M. Imhoof-Blumer¹, qu'un atelier impérial fut établi à Tyr sous Néron et que les tétradrachmes où l'oiseau est debout sur une massue lui doivent être attribués, l'aigle debout sur le foudre étant seul réservé à Antioche ? Cette conclusion dépasse les prémisses.

Eckhel l'a remarqué, il existe des différences entre l'aigle phénicien d'autrefois² et l'aigle impérial syrien³. Le premier avait les ailes repliées sur le corps ou à peine soulevées⁴; l'autre les a franchement détachées du corps, soit à demi éployées. Je ne dirai pas : tout à fait éployées, comme les a l'aigle impérial français, car celui-ci est conçu de face avec la queue entre les pattes et les ailes d'égal développement, tandis que pour l'aigle syrien, même quand il est relâché de facture et peut être dit de face, la position de la queue et le rapport de développement des ailes indiquent le côté vers lequel le corps est censé tourné (voy. par ex. *Pl. IV, fig. 13-14*; 1906, pl. VI, fig. 8; ci-dessous, fig. 3). En un mot, l'aigle syrien est comme intermédiaire entre l'ancien type tyrien et l'aigle français⁵.

L'aigle des tétradrachmes autonomes tyriens était debout, sur une proue. La suppression de cet emblème local se justifie dès que le type des monnaies est adopté par un atelier continental comme Antioche; mais Tyr, devenu atelier impérial, peut aussi l'avoir acceptée en vue d'assurer à ses produits une circulation plus étendue.

1. Voy. ci-dessus p. 171.

2. Notre *Pl. XII, fig. 1*.

3. Notre *Pl. XII*, à la suite.

4. Comme l'aigle ptolémaïque. Cependant on rencontre aussi sous les Ptolémées le prototype de l'aigle d'Antioche (voy. par exemple Svoronos, *Ptolémées*, pl. X).

5. L'aigle soutenant le buste de l'empereur fait exception au type ordinaire antiochéen; il a paru plus commode au graveur de lui donner soit une aile tout à fait éployée (Vespasien, ci-contre fig. 2), soit deux ailes repliées (Trajan, *Cat. Hunter*, pl. LXXII, 19), mais comme type du revers, la règle est constante.

Cette proue est remplacée par un foudre ou par une massue, celle qui était dans le champ disparaissant dans tous les cas. Le foudre était l'attribut de Zeus *Bottiaeos* à Antioche¹ ; la massue distinguerait Tyr. Eckhel, qui ne l'admet pas, rapporte, d'après Malala et autres chroniqueurs², que le lieu appelé Daphné, près Antioche, portait autrefois le nom d'Héraclée, soit que la légende y montre Héraclès plantant des cyprès, soit que ce nom fût dû aux Héraclides du Péloponèse qui auraient fondé là une colonie. Mais ces traditions, plus ou moins apocryphes, ne suffisent pas à faire de la massue un symbole antiochéen, car on ne trouve pas dans toute la numismatique d'Antioche la moindre trace du culte d'Héraclès. S'il faut le chercher en dehors de Tyr, j'aimerais mieux cette autre remarque d'Eckhel que, depuis les Macédoniens, Héraclès était associé à Zeus, comme on le voit sur les monnaies d'Alexandre et comme nous voyons plus tard, sous la tétrarchie, que les empereurs se partageront en fils de Zeus et fils d'Héraclès : ainsi l'alternance du foudre et de la massue sur les monnaies d'Antioche correspondrait à deux symbolismes parallèles figurant la domination impériale³....

Laissons ces hypothèses et regardons de près les monuments. Voici comment se divisent les monnaies de Néron à l'aigle :

1^{er} groupe. — Aigle sur foudre à gauche. De l'an $\zeta = \text{HP}$ à $\text{H} = \text{IP}$. Les deux dates sont dans le champ à droite, sans $\text{ETOY}\Sigma$. L'aigle est élané de corps, le style médiocre. La tête de Néron est quelconque, le visage trop large (*Pl. XII, fig. 2 et 3*).

1. E. Babelon, *Catal. des rois de Syrie, Introd.*, p. xi-xii.

2. Malala, *Chronogr.*, l. VIII, p. 86. — Eustathe, *Ad Dion. Per.*, V, 916. — Libanius, *Antioch.*, II, 342.

3. Voy. sur les alentours du sujet les articles de J. de Witte dans *Rev. num.*, par ex., 1844, p. 352 et suiv. et cf. les travaux de J. Maurice.

2^e groupe. — Aigle sur massue ¹ à gauche. Date AIP qui se lit ΕΤΟΥC AIP en légende circulaire (sans date de règne?). L'aigle est mieux proportionné, la poitrine plus large; le style est meilleur, la palme plus souple. La tête de Néron est bonne ² (*Pl. XII, fig. 6*).

3^e groupe. — Aigle sur foudre à droite. De l'an Θ = AIP à Ι = BIP. Les deux dates sont en légende circulaire, mais avec ΕΤΟΥΣ à l'exergue renversé, c'est-à-dire commençant la légende. L'aigle est court et ramassé; le style, d'abord très médiocre, se relève ensuite. La tête de Néron est généralement trop en hauteur (*Pl. XII, fig. 4 et 5*).

4^e groupe. — Aigle sur une branche en guirlande ³ à gauche. De l'an AIP à ϚIP. La date se lit comme celle de l'aigle à la massue et le style aussi est le même; l'aigle a une couronne au bec. La tête de Néron est moyenne d'exécution ⁴ (*Pl. XII, fig. 7*).

On le voit, l'aigle au foudre est toujours de style médiocre, ou trop allongé ou trop court, mais avec une égale sécheresse; l'aigle à la massue est meilleur et, par son galbe, se rapproche davantage de l'ancien aigle tyrien; les pièces au foudre présentent les formes de lettres O, Σ, la pièce à la massue a des Ω, C; celle-ci s'intercale chronologiquement entre deux séries de l'autre. Ces différences paraissent donc bien accuser respectivement les caractéristiques de deux

1. La massue est surmontée d'une ligne de points et noueuse en dessous (voy figure de la pl.).

2. Cab. de France, ci-contre. — Le D^r Rouvier (*op. cit.*, t. VI, p. 328. donne aussi la date ΔIP; je pense qu'il n'existe que des tétradr. avec la date AIP, A barré très bas.

3. J'appelle « guirlande » la figure stylisée d'une branche en forme d'arc, où les feuilles sont tournées moitié dans un sens moitié dans l'autre, comme s'il y avait deux branches opposées; sur la fig. 7, on voit même un nœud central.

4. Musée Hunter, n^{os} 93 et 94 du Catal. Macdonald, pl. LXXII, 10 : AIP, BIP; — Cab. de France : ϚIP.

ateliers ; elles constituent pour le système du partage entre Tyr et Antioche le meilleur des arguments ¹.

Cependant, nous ne pouvons nous empêcher d'y opposer les remarques suivantes :

1^o L'emploi de l'ère césarienne, à Tyr, est anormal. Les monnaies de Tyr sont datées de l'ère de l'an 126 av. J.-C. ; il n'y a pas d'exemple de date césarienne en Phénicie, sauf à Ptolemaïs-Acé : or cette ville avait reçu une colonie d'Antiochéens et adopté, pour cette raison, l'ère d'Antioche ².

2^o Que faire des monnaies où l'aigle est debout sur une branche ? Plus voisines par le style, par la légende, de la pièce à la massue que des pièces au foudre, faudra-t-il aussi les attribuer à Tyr ? Leur épigraphie, avec les formes \surd , Γ , est intermédiaire.

3^o L'aigle debout sur la massue, de Néron, se retrouve avec le même style debout sur le foudre sous Galba (*Pl. XII, fig. 8*).

Continuons notre examen. Après Néron apparaît la formule **ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ**, **ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΥ**, mais elle ne désigne pas nécessairement Antioche puisqu'on la retrouve à Chypre.

Sous Vespasien, le groupe des aigles au foudre (**ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ** **A, B**) (*Pl. XII, fig. 10*) et celui des aigles à la massue (**ΕΤΟΥΣ** ou **ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ** **A, B, Γ** ³, avec une couronne au bec ; **ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΥ** **A** ⁴, **B, Γ, Δ**, sans couronne) (*Pl. XII, fig. 11, 12, 13*) présentent les mêmes différences que sous Néron : les premiers de moins bon

1. Je remercie vivement MM. les conservateurs du Musée britannique, du Musée Hunter et de Berlin, dont les aimables envois de moulages m'ont servi à compléter mes recherches au Cabinet de France.

2. E. Babelon, *Catal. des Achéménides, etc...*, *Introd.*, p. CLXXVIII ; — J. Rouvier, *op. cit.*, t. IV, p. 209-212.

3. **Δ, Η** dans Mionnet.

4. **A** dans Mionnet, Rouvier.

style, et les légendes disposées respectivement comme il a été dit. Le parallélisme des deux monnayages se poursuivrait donc.

Mais les objections aussi renaissent analogues. L'aigle de Vespasien à la massue a une forme élancée qui est tout à fait identique sur les monnaies de Galba et d'Othon (*Pl. XII, fig. 9*) où l'oiseau est debout sur une branche de laurier en guirlande; même, avec Othon, le croissant en symbole se retrouve (cf. 9 et 12): veut-on que nous retirions d'Antioche cet aigle à la branche de laurier? C'est sans doute frappé de ce fait que M. Svoronos met le Néron à la massue sous la rubrique « Tyr » et laisse au chapitre d'« Antioche » le Vespasien à la massue! ¹

Disons-le en passant, il ne faudrait pas croire que l'atelier syrien fût spécialement désigné pour n'endosser que les pièces médiocres. Il existe une monnaie de Vespasien à l'aigle debout sur un autel, avec caducée au bec, qui semble bien d'Antioche (*Pl. XII, fig. 14*); la ressemblance du type avec un petit bronze autonome d'Antonin ², la présence du caducée qui se retrouve en pendant à une branche de laurier de chaque côté du trépied d'Apollon daphnéen sur un autre petit bronze ³, la guirlande de laurier, tout le proclame; or cette pièce est de toute beauté, et l'on voit à l'intérieur du grènetis un cercle tracé au compas qui indiquait de la part du graveur la préoccupation de faire du fini ⁴.

Jusqu'ici nous n'avons donc pas rencontré l'argument

1. J. Svoronos, Catal. de la trouv. d'Eleutheropolis de Palestine, dans *Journ. intern. d'archéol. numism.*, 1907, p. 231-2 et pl. V.

2. *Brit. Mus. Cat. Syria*, pl. XX, fig. 7 et Cab. de Fr.

3. *Brit. Mus. Cat. Syria*, pl. XX, fig. 8 et Cab. de Fr.

4. De Domitien César nous avons une pièce de bronze à l'aigle debout sur le foudre; légende: **COS V PRINCEPS IVVENTVTIS**. — Sur les monnaies Vespasien-Titus, voy. ci-dessus et ci-dessous.

décisif, et, si les partisans de la séparation en faveur de Tyr veulent se prévaloir du style, ce ne sont pas seulement les massues, mais aussi les aigles debout sur les branches de laurier et autres en guirlande qui, malgré ce type apollinien, risquent de passer à la Phénicie.

Sous Titus, le D^r Rouvier décrit à Tyr¹ : « Aigle debout sur une branche de laurier ; devant l'oiseau (*Pl. XII, fig. 15*) une massue. » Mais cette branche aurait, à l'inverse des précédentes, toutes les feuilles dirigées dans le même sens ; je crois qu'il ne s'agit pas d'autre chose que de la palme, qui d'ordinaire est dans le champ et la massue à l'exergue : elles sont interverties. Sur une autre pièce, la palme est remplacée par une ligne horizontale et l'aigle a en sautoir un *parazonium*.

Domitien empereur a de beaux aigles au foudre (*Pl. XII, fig. 16*). La légende se lit, suivant l'usage, ΕΤΟΥΣ (à l'exergue, renversé) ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ Α, Β, Ζ, Η, ΕΝΑΤΟΥ², ΕΝΔΕΚΑΤΟΥ (circulairement). Celui-ci est le premier aigle de la série impériale qui regarde du côté opposé à celui vers lequel est tourné son corps ; il n'est pas sans analogie de style avec l'aigle au caducée ; l'égide de l'empereur a été ramenée à une simple indication sur la poitrine : voilà pour la première fois une belle série au foudre. Rien de particulier à dire de Nerva, sinon que le foudre seul paraît avec la légende usuelle, années Α et Β.

1. J. Rouvier, *op cit.*, n° 2273 ; — *Cat. Hunter*, pl. LXXII, fig. 15, n° 138 (ΕΤΟΥΣ Γ ΙΕΡΟΥ, de Titus).

2. Est-ce par une simple coïncidence que le Θ est la première lettre numérale remplacée par l'adjectif en toutes lettres ΕΝΑΤΟΥ (neuvième) ? On sait que le Θ était évité comme de mauvais augure (F. Feuardent, *Coll. Demetrio*, II, 1873, pour l'époque de Gallien ; J. Maurice, *L'atelier d'Antioche*, dans *Num. Chron.*, 1899, p. 232, pour Constantin). A Alexandrie, on trouve ΕΝΑΤΟΥ sous Néron et Vespasien, toutes les autres dates étant exprimées par la lettre numérale (R. S. Poole, *Brit. Mus. Cat.* ; — G. Dattari, *Num. Aug. Alex.*).

Nous arrivons au règne de Trajan ; c'est de cet empereur que d'excellents critiques, MM. W. Wroth et Macdonald¹, dans leurs catalogues, font débiter la séparation en monnaies de Tyr (aigle sur massue) et monnaies d'Antioche (aigle sur foudre). Ils arguent de l'existence certaine d'un monnayage impérial d'argent à Tyr sous Trajan : celui des pièces à l'Héraclès². C'est là un fait nouveau, mais qui ne prouve en aucune façon que l'émission des monnaies à l'aigle n'ait pas été inaugurée auparavant ou seulement plus tard dans cet atelier³. Quant aux autres raisons, elles se rangent à la suite de celles qu'on peut faire valoir pour Néron et les Flaviens, mais il nous paraît en tout cas inadmissible que, si Antioche a frappé avant Trajan des monnaies à l'aigle debout sur la massue, le jour où cette frappe aurait été transportée à Tyr, cet atelier n'ait pas distingué ses produits par une marque additionnelle quelconque : cette marque, monogramme ou symbole du *murex*, on peut en faire abstraction si toutes les monnaies à la massue sont de Tyr, mais elle devient indispensable dès qu'il y a partage. Le système mixte qui fait débiter le double monnayage avec Trajan est inacceptable.

Reprenons la controverse entre les deux autres.

I. On invoque, pour le règne de Trajan, le parallélisme suivant :

Buste de Trajan porté sur l'aigle. \mathfrak{K} . Tyché assise (Antioche).

— — — — — Tête d'Héraclès (Tyr).

Buste de Trajan, type ordinaire. \mathfrak{K} . Aigle sur foudre (Ant.).

— — — — — Aigle sur massue (Tyr).

1. W. Wroth, *Br. M. Cat. Syria*, p. 185, n. — G. Macdonald, *Cat. Hunter*, p. 163.

2. Sur ce monnayage, voy. ci-dessus, p. 166 et suiv. et *Pl. IV*, fig. 1 à 4.

3. On pourrait présumer que le démembrement en faveur de Tyr fut l'œuvre d'Hadrien, à qui l'on prête à l'égard d'Antioche des sentiments hostiles ; mais la légation d'Hadrien en Syrie est de 114, tandis que la 2^e année de Trajan où commence le monnayage à l'Héraclès, et la 5^e où paraît l'aigle sur massue sont 9^e et

Seulement les pièces au foudre s'arrêtent à ma connaissance à l'an 99 (ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ Β et ΥΠΑΤ Β) et celles à la massue ne commencent qu'en 103 (ΥΠΑΤ Ε), ce qui affaiblit l'argument.

II. On croit saisir sur le vif la création à Tyr d'un nouveau type d'aigle qui se différencierait de la fabrique d'Antioche, et non moins d'ailleurs de l'ancien aigle tyrien. J'ai montré, dans mon précédent article, qu'il existait entre les deux types d'aigle impérial des intermédiaires ; qu'on veuille bien se reporter à notre *planche IV*, et qu'on dise si l'intervalle à franchir entre les *figures 10 et 12* est plus grand qu'entre *9 et 10*, qui tous deux sont d'Antioche¹. L'observation n'aurait d'ailleurs pas la valeur que nous lui avons reconnue sous Néron, car il ne s'agit pas de séries simultanées ou chevauchantes. Ce qui la renforce, c'est que sous Hadrien l'aigle debout sur la cuisse d'animal (*Pl. IV, fig. 16*) paraît faire suite à l'aigle sur le foudre de Trajan (*fig. 10*), et l'aigle sur la massue (*fig. 15*) appartenir par le style comme par l'emblème à une autre famille (*fig. 13 et 14*), mais on peut dire aussi que les types nos 15 et 16 nous font refaire graduellement, en sens inverse, le chemin parcouru.

III. Il ne faut pas oublier le didrachme² à la légende ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Γ (*Pl. IV, fig. 7*). Il a au droit la tête de Trajan, au revers l'aigle debout sur une ligne figurant le sol, une palme en sautoir, la massue dans le champ. Cette palme, et en sautoir, cette massue, et dans le champ, paraissent bien désigner Tyr ; mais, comme l'oiseau a les ailes repliées, cette monnaie, au lieu de confirmer l'attribution à Tyr de

101 ap. J.-C. Il faut se méfier de ces considérations de sentiment par lesquelles on recherche dans la numismatique d'un prince le reflet de ses préférences et de ses haines ; voir cependant ci-dessous le cas de Septime Sévère.

1. Je réserve 11 à dessein parce que c'est un aigle debout sur une palme (ou épi ?).

2. Le Dr Rouvier l'appelle à tort quadruple denier (*op. cit.*, n° 2274). — M. Wroth l'a classé à Césarée de Cappadoce (*Brit. Mus. Catal.*, n° 58 et pl. IX, fig. 13).

certaines tétradrachmes à l'aigle, prouverait-elle au contraire que l'aigle, aux ailes éployées, était resté inconnu à cet atelier? Ajoutons que peu après (ΥΠΑΤ €) une massue dans le champ paraît à Antioche, au droit de la Tyché assise, avec cette jolie composition de la tête de l'empereur posée sur un aigle : Antioche, — où l'on avait imaginé ce type sous Vespasien, mais sans massue, une aile de l'aigle éployée (ci-dessus, fig. 2), — l'a donc repris, en y ajoutant l'emblème de Tyr qui frappait en même temps des pièces semblables avec la tête d'Héraclès (*Pl. IV, fig. 1 à 4*), et en repliant les ailes de l'oiseau, comme Tyr. Voilà donc des monnaies dont la double provenance paraît certaine ; or on y saisit sur le vif des influences réciproques et, d'une série à l'autre, une pénétration intime. Ce fait se justifie pour des monnaies d'empire, où une certaine unité de vues devait se refléter dans la pratique, et ce n'est qu'en s'inspirant de ce correctif nécessaire qu'il sera possible de trancher la délicate question de la coexistence des deux ateliers pour l'émission des tétradrachmes à l'aigle debout.

Nous avons vu paraître, avec Hadrien, un nouveau symbole antiochéen : la cuisse d'animal ¹ (*Pl. IV, fig. 16*). Sous Antonin, il n'est pas frappé de tétradrachme, mais l'aigle d'Antioche debout sur le cuissot est placé pour la première fois dans le champ des petits bronzes sénatoriaux à titre accessoire ², et des petits bronzes autonomes montrent l'aigle debout sur un autel ³ ; c'est même la seule pièce où l'aigle impérial soit accompagné du nom d'Antioche.

Il y a lieu d'écarter une monnaie de Commode César, légende KOMMOΔΩ ΥΙΩ ΓΕΡΜ CAΡMAT, à l'aigle, dont les

1. C'est aussi un aigle debout sur une cuisse d'animal qui, au droit de la Tyché assise, soutient le buste d'Hadrien (Cab. de Fr.).

2. *Brit. Mus. Cat. Syria*, pl. XXIII, fig. 2.

3. *Brit. Mus. Cat. Syria*, pl. XX, fig. 7.

pattes ne sont posées sur aucun support ¹, et qui est de facture négligée. Le poids de cette pièce, que M. W. Wroth a eu tort, selon nous, de maintenir à Antioche, la rattache à un autre groupe de même légende, où l'on voit, soit un calathos plein d'épis, soit une Pallas dans un temple tétrastyle ². Ces monnaies ont une autre patrie que la Syrie. Cependant il existe une monnaie de Commode César de même légende à Antioche, mais au type de la Tyché et du style et du poids accoutumés ³.

La monnaie de Marc-Aurèle que nous avons attribuée à Émèse ⁴ a le même poids que celles d'Antioche, mais un emblème tout particulier : l'aigle y est debout sur le bétyle d'Hélios-Elagabale. On raconte que Marc-Aurèle, étant accouru en Syrie pour déjouer le complot qui avait fait proclamer empereur le légat Avidius Cassius, se montra irrité contre les gens d'Antioche et voulut leur interdire les réunions publiques et les spectacles ; puis il revint sur cette prohibition et visita la ville ⁵ (176 ap. J.-C.). En revanche, les habitants d'Émèse et de la région libanienne avaient dû faire preuve d'un loyalisme absolu, puisqu'ils furent récompensés par l'octroi d'une frappe. C'est généralement à l'occasion d'une visite de l'empereur que cette concession s'accordait ; Marc-Aurèle dut visiter Émèse : son portrait sur la médaille est d'un beau style, et tel qu'il est probable qu'il fut exécuté d'après nature par quelqu'un de sa suite.

1. Je parle de l'exemplaire du Cabinet de France. D'autre part, je dois à l'obligeance de MM. les conservateurs du Musée britannique un moulage de leur exemplaire ; on y voit l'aigle debout sur un objet incertain, épais et court : serait-ce une massue (*Brit. Mus. Cat. Syria*, n° 344) ?

2. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 756-7 ; — la même au calathos avec Marc-Aurèle, dans Lœbbecke, *Zeitsch. für Num.*, 1885, t. XII, p. 349 et pl. XIV, 11.

3. Imhoof-Blumer, *loc. cit.*

4. A. Dieudonné, *Emèse*, dans *Rev. num.*, 1906, p. 137 et pl. VI, fig. 5 = *Mél. numism.*, 1^{re} série, p. 221, et pl. VII, 5.

5. G. Goyau, *Chronol. de l'emp. rom.*, p. 226.

D'autre part, l'aigle retrouvait à Émèse une signification locale, étant lié au culte d'Hélios-Élagabale, et les bronzes d'Émèse l'avaient emprunté à Antioche dès le temps d'Antonin. Mais cette dérogation au monopole antiochéen outyro-antiochéen resta pour le moment isolée ; la monnaie de Commode César à Antioche, dont nous avons parlé, ne peut guère être que de 176¹ ; de plus, Marc-Aurèle et Commode auguste ont frappé peu après à Antioche (179 ap. J.-C.).

L'aigle de Marc-Aurèle est debout sur le cuissot avec la légende ΓΕΡ ΣΑΡ ΔΗΜ ΕΞ ΑΓ ΥΠΑΤ Γ² ; la même année, à l'effigie de Commode jeune, mais déjà auguste (ΔΗΜ ΕΞ Δ ΥΠΑΤ Β) sont frappés une Tyché assise avec l'Oronte, un aigle sur le cuissot et un aigle sur le foudre : ces trois pièces, avec dans le champ une étoile et une petite tête de bélier³ (*Pl. IV, fig. 17 et 18*), mais de Commode barbu et seul empereur nous n'avons rien.

En revanche, la numismatique de Pescennius Niger, qui avait fait d'Antioche sa capitale, comprend des aigles debout sur le cuissot⁴ (*Pl. IV, fig. 19*) et debout sur une palme⁵ (*Pl. IV, fig. 20*), avec nom de l'empereur au datif et la légende ΠΡΟΝΟΙΑ ΘΕΩΝ (*Providentia deorum*), traduite de celle des deniers d'Antonin ; l'aigle à la massue, avec nom de l'empereur au nominatif, ne s'est rencontré que dans le musée Arigoni ; la description en est suspecte⁶.

Avec Septime Sévère, nous entrons dans une période nouvelle de ce monnayage. Tout le monde est d'accord pour

1. Commode est *Sarmaticus* en mai 175 et il prend la toge virile en juillet, mais Avidius Cassius était alors révolté, ce qui nous reporte après l'époque de la répression, très peu après puisqu'en 176 même, le 27 nov., Commode reçoit le titre d'auguste.

2. Cab. de Fr. — Cette légende a été transcrite par M. W. Wroth ΔΗΜ ΕΞ ΑΓ.

3. Cab. de France.

4. Cab. de France.

5. Dans *Zeitsch. f. Num.*, t. V, 1878, p. 8 et pl. I, 12 (art. de Friedlaender).

6. Eckhel, *Doctr. num.*, t. III, p. 290, d'après Vaillant.

admettre sous ce règne la frappe des monnaies d'argent à Tyr, avec l'aigle debout sur une massue et symbole du *murex* dans le champ. Septime Sévère, qui avait à se plaindre d'Antioche pour avoir soutenu son rival Niger, réalisa un projet qui remontait au temps d'Hadrien : il divisa en deux la Syrie, jugée trop étendue pour un seul légat, ne laissa à Antioche que la *Syria Cæle* et créa une *Syria Phœnice* dont Tyr fut la métropole ¹. Rien de plus naturel que de dater de cette réforme la dualité de la frappe d'empire, à Tyr et à Antioche ², et ce double monnayage commencerait avec la date du consulat 3^e de Sévère (ΥΠΑΤ Γ). Si au contraire ce régime fonctionnait antérieurement, pourquoi ne s'est-on avisé qu'à cette époque de figurer le *murex*? Telle est la dernière objection que nous ferons au système de MM. Imhoof-Blumer et Rouvier, sans méconnaître toutefois, comme on l'a vu, la haute valeur de certains arguments qui semblent y conduire et peut-être finiront par le faire adopter ³. Tyr serait alors la seule ville qui puisse être considérée, à proprement parler, comme succursale d'Antioche.

1. On sait que Septime Sévère érigea aussi Laodicée en colonie, mais ne lui concéda point la frappe de l'argent.

2. Pour Tyr avec *murex*, voy. Rouvier, *op. cit.*, t. VII, p. 65, n° 2297. Je ne trouve mentionné que là un Septime Sévère à Tyr (ΥΠΑΤ Γ). Quant aux Caracalla avec ΥΠΑΤ Γ ou ΥΠΑΤ Δ, voy. E. Babelon, *Achém.*, etc..., p. 320 (avec Δ; acquis. récente avec Γ) et Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 763. — Pour Antioche, aigle au cuissot et à l'étoile, *Brit. Mus. Cat. Syria*, p. 193 et suiv. — Jusqu'à preuve du contraire, nous admettons que les chiffres de consulat qui accompagnent les effigies de Sévère et de Caracalla sont bien respectivement ceux de chacun de ces princes; cependant il existe des Géta avec ΥΠΑΤ Γ, et Géta ne fut consul que deux fois. L'essentiel pour notre historique est d'établir, et cela est prouvé, qu'il y a de ces monnaies tyriennes antérieures au consulat 4^e de Caracalla et que par conséquent Tyr n'est pas dans le cas des nombreuses villes qui n'eurent leur concession qu'à cette date.

3. Les trouvailles, si elles portent sur un nombre de pièces suffisant, et à condition que la provenance ne nous éloigne pas à peu près également de Tyr et d'Antioche, peuvent fournir des indications; peut-être M. le D^r Rouvier, dans la seconde partie de sa *Numismatique des villes de la Phénicie*, aura-t-il des choses utiles à nous dire à ce sujet.

Du vivant de Sévère et sous Caracalla, du temps de son consulat 4^e (probablement en 215), c'est un véritable démembrement du monnayage d'empire qui s'opère. Nous n'insisterons pas sur ce fait à présent bien connu ¹. Beroœa, Hiérapolis et Zeugma en Cyrrestique; Aradus, Berytus, Sidon, Tripolis ², en Phénicie; Ascalon et Gaza en Judée; Émèse, à l'entrée du Liban, reçurent ou achetèrent le droit de frapper des tétradrachmes à l'aigle, avec leurs initiales ou leurs symboles particuliers et même des monnaies impériales d'argent au type de leurs divinités locales ³. Aucune ville voisine d'Antioche, ni Apamée, ni Laodicée, ni Séleucie, ne semble avoir joui de ce droit. Il est vrai qu'on se demande si, parmi les monnaies qui sont laissées provisoirement à la capitale, quelques-unes ne devront pas lui être retirées.

Nous avons sûrement à Antioche : Aigle debout sur la cuisse d'animal; — sur le foudre; — sur une ligne horizontale avec tête de bélier entre les pattes (*Pl. IV, fig. 23*); — sur une ligne horizontale avec étoile, croissant ou étoile et croissant. Ces aigles à l'étoile sont de mauvais style; on serait tenté d'y voir des *monetæ castrenses*, frappées au cours d'expéditions contre les Parthes, mais leurs émissions, et durant plusieurs règnes, de Septime Sévère à Élagabale ⁴, sont réparties sur un trop grand nombre d'années pour que cette hypothèse soit recevable. Nous avons rencontré l'étoile sur les monnaies de Claude-Néron et de Vespasien-Titus ⁵, puis sur un Commode que le petit bélier désigne

1. Voy. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 757 et suiv., et *Rev. suisse*, 1898.

2. C'est par erreur que M. Babelon a décrit à Tripolis une monnaie avec ΥΠΑΤΟΣ Γ, n° 1936 du Catal.; cette monnaie porte ΥΠΑΤΟΣ Τ·Δ (pl. XXXIV, fig. 16).

3. Le style si varié de ces pièces, joint à cette circonstance, écartent l'hypothèse mixte d'après laquelle Antioche les aurait frappées dans son atelier pour les autres villes de la région.

4. Pour celui-ci, fig. 3 ci-dessous, p. 479.

5. Ci-dessus, p. 461.

comme étant certainement d'Antioche ; de même, M. Imhoof-Blumer a publié un Macrin à l'aigle sur un cuissot qui porte dans le champ une étoile ¹. On sait que l'étoile avec ou sans croissant, c'est-à-dire le soleil et la lune ², accompagne fréquemment sur les petits bronzes et les coloniales d'Antioche le signe astronomique du Bélier ; ici elle en tient lieu et a la même signification.

Est douteuse, au contraire, à Antioche l'attribution des monnaies suivantes :

1° Aigle auréolé d'un cercle avec SPQR, debout sur une massue autour de laquelle s'enroule un serpent (?) ;

2° Aigle debout sur une massue enguirlandée (?) ;

3° Aigle debout sur une torche autour de laquelle s'enroule un serpent ;

4° Aigle debout sur un thyrses bouleté à ses deux extrémités ³ avec au milieu une feuille d'ache ⁴, un canthare ⁵ ou une branche ⁶ ;

5° Tête de Caracalla posée sur l'aigle éployé avec, dans le champ, le même thyrses ⁷.

Pour ces deux numéros, M. Imhoof-Blumer propose Orthosia de Phénicie ⁸, sous prétexte que cette ville était adonnée au culte de Dionysos, mais il avoue que le Dionysos debout dans un char, des monnaies d'Orthosia, ne tient

1. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 765.

2. On remarquera que cette représentation classique du soleil et de la lune est toute conventionnelle, puisqu'il est impossible d'apercevoir la lune dans le rayonnement immédiat du soleil ; est-ce pour cette raison qu'a été émise l'hypothèse, qu'il s'agirait de la planète Vénus ? Mais, pas plus que le soleil, Vénus ne peut s'apercevoir ainsi, derrière le globe opaque qui ferme le croissant.

3. Cette forme de thyrses est peu commune. Voy. cependant Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 678 E, fig. 1579 A (S. Reinach, *Répertoire*, t. I, p. 379).

4. Cab. de France.

5. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 766, n° 15 (n° 14 sans symbole).

6. *Brit. Mus. Catal. Syria*, n° 372 et pl. XXIII, fig. 12.

7. *Brit. Mus. Catal. Syria*, n° 377.

8. Imhoof-Blumer, *Zur griech. Münzkunde*, dans *Rev. suisse*, 1898, p. 43.

pas un thyrses; il tient une harpé ¹. Je proposerai plutôt Balanée-Leucas avec son Dionysos indien debout sur un quadrige, s'il est vrai, comme le veut le Dr Rouvier, que ces deux villes n'en fassent qu'une.

6° Aigle debout sur un épi ;

7° Aigle avec entre les pattes le signe \boxplus (partie supérieure d'un *vexillum*?) \square ou \triangle (tablette votive?);

8° Aigle avec entre les pattes un petit autel ;

9° Aigle avec entre les pattes une corne d'abondance et une étoile ;

10° Aigle avec entre les pattes une galère munie de ses rames (plutôt qu'une proue, comme il est dit au Catalogue du Musée britannique ² et par M. Imhoof-Blumer ³);

11° Aigle avec entre les pattes le groupe des Trois Grâces ;

12° Aigle debout sur une tête de taureau à longues cornes.

Cette variété de frappes persiste, après Caracalla, sous Macrin ; puis brusquement Élagabale la fait cesser et centralise de nouveau la monnaie d'empire à Antioche. Même dans cet atelier le symbole est uniforme ; les aigles d'Élagabale ont tous entre les pattes l'étoile (ci-contre, fig. 3), c'est-à-dire le soleil, symbole qui, outre qu'il rappelait le signe antiochéen du Bélier, convenait particulièrement à l'empereur prêtre d'Hélios.

A cette réforme d'Élagabale on peut opposer ce que nous avons dit de la frappe d'une monnaie d'argent de cet empereur à Émèse ⁴ ; mais j'estime que je me suis trompé.

1. E. Babelon, *Catal. des Achéménides*, etc. . . , p. 214 et suiv. ; J. Rouvier, *op. cit.*, t. IV, p. 148.

2. *Brit. Mus. Cat. Syria*, n° 374.

3. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 767.

4. A. Dieudonné, *Emèse*, dans *Rev. num.*, 1906 = *Mél. numism.*

L'effigie est celle de Sulpicius Antonin. La légende, incomplète, ne permet pas de trancher la question, mais le portrait, s'il diffère de celui de Sulpicius sur le grand bronze d'Émèse ¹, est moins éloigné de celui des *aurei* ² et rappelle la pièce de potin du Musée britannique ³. Surtout il n'y a aucun rapport entre l'aigle de notre planche (1906, pl. VI, fig. 16) et celui des Caracalla, des Macrin et des Élagabale (par exemple fig. 3 ci-contre et nos 7 à 15 de la pl. VI de 1906); au contraire, il me semble copié sur certains aigles de Philippe, de type élancé (ci-contre fig. 4); puis cette légende d'exergue **EMICA** est imitée de la légende **ANTIOXIA** qui ne fut usitée que sous Philippe; enfin les lettres **SC** qui se voient dans le champ n'apparaissent à Antioche que sous Gordien. Tous ces indices conviennent à une imitation contemporaine de Philippe ou légèrement postérieure ⁴; ils sont d'accord avec la date (253 ap. J.-C.) qui est donnée par les bronzes. Et qu'on n'objecte pas que Sulpicius Antonin, car c'est bien lui, est associé d'autre part à un aigle de formes particulièrement épaisses (1906, pl. VI, fig. 18) : le même fait se remarque pour l'empereur Philippe à Antioche (fig. 4 et 5 ci-contre).



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

1. *Rev. num.*, 1906, pl. VI. La pièce est figurée sous le n° 16; le grand bronze sous le n° 17.

2. Par ex. *Rev. num.*, 1898, pl. XIX, fig. 18.

3. *Brit. Mus. Catal. Sgriv.*, pl. XXVI, fig. 7.

4. Jusqu'à la graphie **Ξ** pour **Ξ** rappelle les monnaies antiochéennes de Philippe.

Nous touchons à la dernière question, à laquelle heureusement la réponse ne saurait être douteuse. Faut-il, parmi les aigles si différents qui illustrent les règnes de Gordien, de Philippe, de Dèce, de Trébonien Galle, songer à isoler quelque groupe, qu'on retirerait d'Antioche pour en faire honneur par exemple à Tyr? Il y a des aigles élancés, sveltes et élégants, sous Philippe, qui sont debout sur une palme (ci-contre fig. 4); mais les mêmes exactement se voient sous Gordien, un bélier bondissant entre les pattes. Il y a au contraire des aigles trapus (ci-contre, fig. 5), à gros bec, plus de profil, debout sur une palme sous Trajan Dèce, les mêmes qui avaient commencé sous Philippe avec la légende **ANTIOXIA**. Les uns comme les autres sont donc bien tous d'Antioche.

A. DIEUDONNÉ.

N. B. — Pour les monnaies de Philippe à la légende **MON VRB**, je ne puis admettre l'hypothèse récemment émise¹, ni que *Moneta* veuille dire Hôtel des monnaies, ni que *Urbs* soit la ville d'Antioche. *Urbs Antiochia* peut se dire mais *Urbs* tout court désigne Rome et **MONETA URBIS** correspond à notre expression « Monnaie d'empire ». Les espèces dont il s'agit étaient à la fois des monnaies d'empire et des monnaies locales; c'est ce qu'on rappelle tour à tour dans leurs exergues. (Voir aussi ce que j'ai observé des marques d'ateliers dans *Journ. intern. d'archéol. num. Svoronos*, 1907, p. 278 = *Mél. numism.*, p. 280, spéc. note; et peut-être cette différence de notation correspondait-elle à une différence de répartition dans les profits entre le pouvoir central et la cité.)

A. D.

1. R. Mowat, *Le bureau de l'Équité*, dans *Num. Zeitsch.*, 1909, p. 114 (Le Comm. Mowat a d'ailleurs tout à fait raison de proposer *Urbs* au lieu de *Urbica*).



MONNAIES DE TYR ET D'ANTIOCHE



1

2

3



4

5



6

7

8



9

10



11

12

13

11



14

15

16

MONNAIES DE TYR ET D'ANTIOCHE